

قرار

Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC70/R.3
Octobre 2023**

**Soixante-dixième session
Point 3 b) de l'ordre du jour**

Renforcement de la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur le renforcement de la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale, y compris le projet de cadre régional présenté à l'annexe 1,¹ et les rapports de situation annuels sur l'application du Règlement sanitaire international (2005) dans la Région, et reconnaissant les écarts en matière de capacités entre les pays et territoires de la Région pour ce qui concerne l'application du Règlement sanitaire international (2005) ainsi que les disparités entre les capacités des systèmes de santé ;

Conscient de la situation complexe et difficile qui prévaut dans la Région de la Méditerranée orientale en raison des conflits, des troubles sociaux, de l'instabilité politique et des contraintes économiques, ainsi que des perturbations des systèmes de soins de santé, des migrations humaines et des déplacements forcés ;

Se déclarant préoccupé par l'émergence potentielle de diverses menaces pour la santé publique lors des rassemblements de masse, y compris, mais sans s'y limiter, les maladies infectieuses susceptibles de se transmettre d'un pays à l'autre, les maladies non transmissibles et d'autres risques sanitaires découlant de facteurs liés à l'environnement et aux organismes hôtes, en plus des risques naturels, accidentels et délibérés ;

Comprenant que de nombreux pays de la Région accueillent des rassemblements de masse, planifiés ou non, de taille et de nature différentes, chacun comportant un ensemble de risques qui lui est propre, et que la participation internationale à de nombreux événements de ce type est de plus en plus importante, ainsi que les écarts de capacités en matière de gestion des rassemblements de masse à grande échelle ;

Considérant l'impact de la COVID-19, qui a nécessité l'annulation, le report, la modification et la restriction des rassemblements de masse, et soulignant la nécessité d'une approche fondée sur les risques qui concilie efficacement les mesures de santé publique et les contextes socio-économiques des pays ;

Reconnaissant l'importance du partage et de la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés des rassemblements de masse entre les pays et territoires, en vue de favoriser l'échange de connaissances, de promouvoir la collaboration et de renforcer la capacité collective de la Région à gérer efficacement les rassemblements de masse ;

¹ EM/RC70/4-Rev.14.

Notant le grand succès des rassemblements de masse à grande échelle organisés par plusieurs pays de la Région, caractérisés par une planification minutieuse, une bonne préparation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, en dépit de la pandémie de COVID-19 et d'autres difficultés ;

Reconnaissant qu'une gestion efficace des risques et qu'une préparation à tout type de risque sur le plan de la santé publique durant les rassemblements de masse ainsi que la planification de ces événements, exigent un leadership et une approche globale et coordonnée, impliquant diverses parties prenantes, notamment les autorités de santé publique, les organisateurs d'événements, les communautés locales, les prestataires de soins de santé et les agences gouvernementales compétentes afin d'assurer le déroulement en toute sécurité des événements ;

Mettant l'accent sur la nécessité pour les pays de la Région de renforcer leurs capacités et leurs moyens de gérer efficacement les rassemblements de masse, notamment dans les domaines de l'évaluation des risques, du commandement, du contrôle et de la communication, de la préparation et de la riposte à tout type de risque, de l'alerte précoce, de la surveillance et de la gestion de l'information, de la collaboration transfrontalière et aux points d'entrée, de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire, et de générer un héritage et un échange de données d'expérience ;

Soulignant l'importance d'intégrer les considérations de santé publique dans le processus global de planification et de gestion des événements, et d'aligner la préparation de la santé publique aux rassemblements de masse sur les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire et les plans nationaux de préparation multirisques ;

1. **APPROUVE** le Cadre pour le renforcement de la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse dans la Région de la Méditerranée orientale, 2023-2028 ;
2. **INVITE INSTAMMENT les États Membres** : à améliorer la préparation de santé publique pour les rassemblements de masse afin de réduire au minimum les risques pour la santé publique et de garantir la sécurité des événements, ainsi qu'à intégrer les capacités mises en place au cours de ces événements dans les activités de renforcement des systèmes de santé à plus long terme, en mettant en œuvre les mesures énoncées dans le Cadre, notamment :
 - 2.1 la mise en place et la promotion des structures de commandement, de contrôle et de communication (C3), avec la participation des parties prenantes, en veillant à ce que les rôles et les responsabilités soient clairement définis durant les rassemblements de masse ;
 - 2.2 l'intégration d'une évaluation complète des risques dans la planification des rassemblements de masse, l'atténuation efficace et la réduction au minimum des risques potentiels pour la santé publique associés aux événements, et l'élaboration de plans d'urgence qui tiennent compte de tous les risques identifiés ;
 - 2.3 le renforcement des capacités de santé publique et des systèmes de santé en matière de prévention et de détection des risques de santé publique posés par les rassemblements de masse et de préparation et de riposte à cet égard, notamment en améliorant les fonctions d'alerte précoce des systèmes de surveillance existants, en encourageant le recours à l'innovation et aux technologies ainsi qu'aux applications numériques dans les différentes interventions de santé publique, et en renforçant les capacités de prise en charge de victimes en grand nombre en milieu préhospitalier et hospitalier ;
 - 2.4 la mise en place des programmes de renforcement des capacités pour garantir la disponibilité de personnels qualifiés aux niveaux national et infranational afin de gérer les risques pour la santé publique susceptibles de survenir lors de rassemblements de masse, et la garantie de la disponibilité des ressources et du soutien logistique ;

- 2.5 la collaboration et l'échange de données d'expérience dans le domaine de la préparation aux rassemblements de masse, notamment par le biais de la création d'un réseau ou d'une plateforme d'échange d'informations, d'expertise et de meilleures pratiques au niveau régional pour améliorer la coopération et la coordination régionales et mondiales dans ce domaine crucial de la santé publique ;
- 2.6 l'élaboration d'un programme de recherche en santé publique pour les rassemblements de masse afin de produire des données probantes pour guider les interventions de santé publique, y compris la documentation des meilleures pratiques et l'organisation de conférences scientifiques pour échanger des connaissances et orienter la préparation et la capacité de réaction en matière de santé publique ;

3. **PRIE le Directeur régional :**

- 3.1 d'aider les États Membres de la Région de la Méditerranée orientale à adapter, mettre en œuvre et suivre le cadre sur l'ensemble de leur territoire ;
- 3.2 d'apporter un appui technique aux États Membres de la Région, selon les besoins, pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des approches fondées sur les risques et à renforcer leurs capacités et leur état de préparation afin de gérer les risques pour la santé publique pendant les rassemblements de masse ;
- 3.3 de fournir un appui technique pour renforcer les capacités des pays et faciliter la collaboration transfrontalière et régionale afin de promouvoir l'échange de données d'expérience pendant les rassemblements de masse, ainsi que le soutien et l'apprentissage entre les pays ;
- 3.4 de faire rapport sur les progrès accomplis au Comité régional lors de ses soixante-douzième, soixante-quatorzième et soixante-seizième sessions.